

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 7 JUIN

Aurons-nous un budget ?

Un des reproches les plus justes que l'opinion publique faisait à la Chambre de 1885, quand elle revint devant les électeurs, c'était de n'avoir, jamais en temps utile, préparé et voté sérieusement un budget.

Tantôt c'était l'expédient des douzièmes provisoires, tantôt c'était ce qu'on appelle, par un euphémisme dérisoire, un budget d'attente, c'est-à-dire un budget voté à la vapeur, un décalque plus ou moins amplifié du précédent.

En septembre 1889, le parti républicain a promis de se corriger, de se mettre enfin au travail et de donner au pays des lois financières honnêtement élaborées en temps utile.

Paraît-il se souvenir d'engagements si graves et si solennels ? Semble-t-il disposé à les faire passer dans sa pratique ?

Il nous est difficile de le croire, quand nous sommes à moins de quinze jours de la clôture de la session ordinaire et quand les rapports de la commission du budget ne sont pas encore déposés.

La discussion ne pourra donc plus venir qu'en automne, et il est permis de penser que le temps fera défaut pour discuter à fond les prétendues réformes proposées par M. Rouvier, réformes qui, disons-le tout de suite, ne sont qu'une aggravation des charges.

Nous avons dit, lors de la campagne électorale, que la victoire du gouvernement serait le signal d'impôts nouveaux. On nous le contestait et les préfets ne se faisaient pas faute de nous accuser de mensonge sur leurs affiches blanches.

Prenez connaissance du projet déposé par M. Rouvier. C'est, en chiffres ronds, 450 millions de plus qu'on réclame aux contribuables.

Ils ont renouvelé pour quatre ans leur bail avec la République, mais ils ne se doutaient pas, certes, de cette augmentation de loyers !

Soyons justes pourtant. Il y a un dégrèvement proposé. Il y a longtemps que la Droite le réclame celui-là, longtemps qu'on le promet, longtemps aussi qu'on remet toujours à l'année prochaine la réalisation. Il s'agit de l'impôt sur les propriétés non bâties, c'est-à-dire sur la terre, sur cette pauvre agriculture si éprouvée et si peu secourue. M. Rouvier consent à lui accorder une diminution de 16 millions, mais à condition de se rattrapper sur les propriétés bâties auxquelles il demandera 18 millions de plus.

Voilà une agréable manière de faire des cadeaux aux gens ! On leur dit : « Ton champs paiera moins » ; mais au moment où ils s'aviseraient de remercier, voilà que leur maison étant augmentée, leur contribution totale est supérieure à celle de l'année passée.

En matière d'impôts indirects, les réformes sont plus variées. Elles sont aussi plus onéreuses.

Les sucres et les boissons en supportent le poids. C'est toujours le même système. On procède par des cadeaux qui coûtent cher à ceux qui les reçoivent.

Ainsi l'exercice des débitants et le droit de détail sont supprimés. Seulement on y substitue une taxe générale de consommation qui frappera tout le monde.

L'exercice rapportait 16 millions environ, on relève le droit de licence et on l'applique à tous les débitants de la ville de Paris ; il produira ainsi 18 millions d'excédent : bénéfice net pour le Trésor, deux millions de plus pris aux contribuables.

L'impôt actuel sur l'alcool est de 156 fr. 25 par hectolitre ; on le porte à 225 fr., et on gagne ainsi 96 millions.

Le privilège si légitime des bouilleurs de crû, qui sont des agriculteurs en général et des plus intéressants, est supprimé : on leur prendra 20 millions.

Les vinaigres eux-mêmes seront mis à contribution pour 5 millions.

Quant aux sucres, on les avait tarifés à 178 millions pour 1890 et ils ne les rendront pas, ce qui n'a rien d'étonnant. A force de taper sur une industrie, on l'épuise et on décourage la production.

Pour un gouvernement comme le nôtre, le remède est bien simple. Il ne songe qu'à élever les droits, selon les catégories, de 24 à 30 fr., de 12 fr. 50 à 20 et enfin de 20 à 30.

Tout cela ne passera pas sans de vives discussions. Nous pensons bien que la Droite fera son devoir et tout son devoir. Elle a beau jeu à occuper la tribune, à défendre pied à pied les intérêts publics, et démasquer les mensonges des prétendues libéralités d'un régime de gaspillage se vantant de rendre d'une main le demi-quart de ce qu'il prend de l'autre.

L'illustre M. Barodet avait la spécialité de réclamer au début de chaque législature nouvelle qu'on rédigeât un cahier des programmes électoraux. Cette bizarre collection de paperasses, la plupart sans valeur, allait dormir dans les archives sous une bonne couche de poussière. Cela n'intéressait plus personne ; mais, cette fois, si un orateur de la Droite s'emparait des professions de foi des candidats du gouvernement aux élections générales de 1889, quelle antithèse il pourrait en faire au projet de budget de M. Rouvier, et combien elle serait démonstrative pour le pays !

Il a été trompé une fois de plus, abusé par des promesses que ceux-là même qui les faisaient se savaient incapables de tenir, il faut le lui dire, le lui démontrer, c'est le rôle, le grand rôle d'une opposition sur laquelle pèserait la responsabilité de tout ce qu'elle n'aurait pas dénoncé.

Quand on est minorité on ne dispose pas des scrutins. On est souvent réduit à ne pouvoir empêcher le mal, mais on peut toujours le signaler, on a libéré sa conscience quand on a protesté hautement et publiquement.

Si nous avons un mauvais budget, si même, comme c'est fort probable, nous n'en avons pas du tout et si le ministère trouve commode de se donner le honteux répit des douzièmes provisoires, c'est à nos amis du Parlement qu'il appartient de prendre l'initiative d'une vigoureuse campagne d'opinion et d'une énergique résistance.

JEAN LOUIS.

LES CAISSES D'ÉPARGNE

On sait que la commission du budget a décidé que le boni résultant de l'abaissement du taux d'intérêt servi aux caisses d'épargne profitera au budget de 1891, et non, comme le voulait le ministère des finances, aux fonds de réserve des caisses d'épargne.

Le total des dépôts s'élevant à 3,025,000,000 de francs, le bénéfice serait de 21,500,000 fr. si le montant de ces dépôts ne diminuait pas.

Nous lisons, à ce sujet, dans le *Journal des Débats* :

« La commission du budget s'est prononcée pour une mainmise par l'Etat sur des fonds qui, maintenant, sont confiés à la garde et à la gestion de la Caisse des dépôts et consignations. Cet établissement, on le sait, a seul le maniement des fonds des caisses d'épargne. C'est la Caisse des dépôts et consignations qui reçoit les sommes versées par le public, qui les place et qui sert les intérêts. Les bonis qui peuvent résulter de ces opérations constituent un fonds qui est, sinon au sens légal du mot, du moins moralement et conformément à l'esprit de la loi qui a créé cette organisation, une sorte de gage pour les déposants. Ce fonds que la réduction du taux de l'intérêt aura pour effet d'accroître, la commission du budget veut le mettre à la disposition de l'Etat. Sans entrer aujourd'hui dans plus de détails, il convient de signaler ce qu'il y aurait de profondément regrettable dans une combinaison qui enlèverait aux déposants la garantie qu'ils trouvent dans le système actuel, et qui, en livrant à l'Etat, pour les employer à sa guise, des sommes qui jusqu'ici demeuraient sous la sauvegarde de la Caisse des dépôts et consignations, serait de nature à ébranler la confiance qu'une institution comme celle des caisses d'épargne doit inspirer. »

Le dissentiment paraît s'accroître entre M. le ministre des finances et la commission du budget à propos du taux d'intérêt des caisses d'épargne. La commission persiste à préconiser un taux de 3.25 pour cent, alors que le gouvernement propose de diminuer seulement d'un demi pour cent le taux de cet intérêt et de le ramener à 3 1/2 0/0.

De plus, il y a désaccord entre le gouvernement et la commission en ce qui concerne l'emploi des économies produites par la diminution du taux de l'intérêt.

M. KRYSANOWSKI

Le *Radical* et l'*Intransigeant* sont les plus violents, dans la presse républicaine, contre le duc d'Orléans.

Cela s'explique.

MM. Rochefort et Boulanger ne pardonnent pas au Prince d'être venu en France, quand ils se sont sauvés, eux.

M. Krysanowski, — Sigismond Lacroix — en veut énormément, de son côté, au Prince soldat, parce que lui, Krysanowski, n'a pas fait son service militaire.

Tous les journaux républicains, dit le *Moniteur*, ont commenté la mise en liberté de M^r le duc d'Orléans. L'article du *Radical* porte la

signature de M. Sigismond Lacroix. Nous avons essayé de faire comprendre à l'ancien député de Paris qu'il est fort imprudent à lui de parler d'un Prince mis en prison parce qu'il demandait à être soldat. Nous rappelons à M. Sigismond Lacroix qu'il n'a jamais fait de service militaire. Il a été employé à la préfecture de la Seine, conseiller municipal, député. Il a profité de tous les avantages que pouvait lui procurer sa qualité de Français. Il n'a pas rempli le premier des devoirs qu'elle lui imposait. Nous avons en France le service militaire obligatoire pour tous ; le patriotisme ne permet pas de s'y soustraire, c'est ce que le Prince a affirmé. Nous comprendrons que M. Sigismond Lacroix ne le lui pardonne pas. Il insinue que la peine prononcée était trop courte et que « la détention imposée au gracié d'hier était trop douce ». Il est vrai que la loi d'exil permettait de retenir ce conscrit impénitent en prison pendant cinq ans, et de lui faire passer à Clairvaux tout le temps que M. Sigismond Lacroix n'a point passé sous les drapeaux.

Les exemptions militaires

Le règlement d'administration publique du 23 novembre 1889, intervenu après la loi du 15 juillet de la même année, sur le recrutement de l'armée, énumérait les diverses classes de jeunes gens qui, en temps de paix, après un an de présence sous les drapeaux, peuvent être envoyés en congé dans leurs foyers sur leur demande, jusqu'à la date de leur passage dans la réserve.

Ce règlement ajoutait que seraient admis à jouir des mêmes droits, mais dans une certaine limite désignée ultérieurement, les jeunes gens qui ont obtenu de poursuivre ou qui poursuivent leurs études, en vue d'obtenir le diplôme supérieur délivré par l'école des hautes études commerciales et les écoles supérieures reconnues par l'État.

Ce sont ces différents détails qui viennent d'être réglés aujourd'hui. En vertu d'un premier décret, sont considérés comme pourvus du diplôme supérieur au point de vue de la dispense du service militaire :

L'internat de l'École des haras du Pin, les Écoles nationales d'agriculture du Grand-Jouan, de Grignon et de Montpellier, l'École des mines de Saint-Etienne, les Écoles des maîtres-ouvriers mineurs d'Alais et de Douai, les Écoles nationales d'arts et métiers d'Aix, d'Angers et de Châlons, ainsi que les Écoles supérieures de commerce reconnues par l'État se recrutant par voie de concours, les jeunes gens compris dans les quatre premiers cinquièmes de la liste de mérite de ceux des élèves français qui ont obtenu, pour tout le cours de leur scolarité, 65 0/0 au moins du total des points que l'on peut obtenir d'après les règlements de ces Écoles.

Il est fait mention, sur les diplômes, du rang de classement et du nombre des élèves français ayant obtenu le nombre minimum des points fixés ci-dessus.

En ce qui concerne les Écoles supérieures de commerce reconnues par l'État, se recrutant par voie d'examen, jouira des mêmes préroga-

tives le premier tiers de la liste, par ordre de mérite, des élèves français ayant obtenu, pour tout le cours de leur scolarité, 60 0/0 au moins du total des points que l'on peut obtenir d'après les règlements de ces Écoles.

Il est fait mention sur les diplômes du rang de classement et du nombre des élèves français ayant obtenu le nombre minimum de points fixé ci-dessus.

Un deuxième décret règle les conditions dans lesquelles l'École supérieure de commerce est reconnue parmi celles dont les élèves peuvent jouir de la dispense du service militaire après un an de présence sous les drapeaux.

NOMINATIONS ÉPISCOPALES

Par décrets publiés par le *Journal officiel* : M^{re} Lecot (Victor-Lucien), évêque de Dijon, est promu à l'archevêché de Bordeaux, vacant par le décès du cardinal Guilbert.

M^{re} Oury (Frédéric-Henri), évêque de Fréjus, est transféré à l'évêché de Dijon, en remplacement de M^{re} Lecot, promu archevêque de Bordeaux.

M. Mignot (Eudoze), vicaire général du diocèse de Soissons, est nommé à l'évêché de Fréjus, en remplacement de M^{re} Dury, transféré à l'évêché de Dijon.

M. Hautin (François), vicaire général du diocèse d'Orléans, est nommé à l'évêché d'Evreux, vacant par le décès de M^{re} Grolleau.

EN BELGIQUE

Le duc d'Orléans avait adressé de Bâle la dépêche suivante au roi des Belges :

« Mon cher oncle, impatient de revoir mon père, qui veut bien venir au-devant de moi à Douvres, je désire cependant ne pas traverser Bruxelles sans avoir le bonheur d'offrir l'expression de mon respect à Votre Majesté.

» Votre neveu respectueux et affectueux,
» PHILIPPE, DUC D'ORLÉANS. »

Avant-hier, à une heure et demie, une voiture de la Cour, découverte, est venue chercher le duc à l'hôtel pour le conduire à Laeken, où il a été reçu par la Reine.

A son retour de Laeken, le duc d'Orléans a trouvé à l'Hôtel de Flandre le prince Baudouin, qui l'attendait en la compagnie du duc de Doudeauville.

Ce soir, après le dîner, le Prince est allé au théâtre Molière. Il occupait la loge royale avec le duc de Doudeauville, le duc de Luynes, le marquis de Breteuil, le duc Decazes et le colonel Parseval.

A son entrée, on lui a fait une ovation, et, pendant tout le premier acte, des bouquets ont été envoyés dans sa loge.

Bruxelles, 6 juin, 11 h. matin.

M^{re} le duc d'Orléans est parti ce matin de Bruxelles pour Ostende par le train de 9 h. 40.

Le grand maréchal de la Cour a accompagné le Prince au chemin de fer.

Le départ du Prince par ce train étant connu, il y avait foule à la gare pour le saluer.

ARRIVÉE A DOUVRES

Le duc d'Orléans est arrivé hier à deux heures à Douvres. Il a été reçu par Monseigneur le Comte de Paris, accompagné de MM. Bocher, marquis de Beauvoir, Dufeuille, Olivier de Bondy, Camille Dupuis et de toutes les personnes qui font successivement, chaque année, un service d'honneur auprès de Monseigneur le Comte de Paris.

L'entrevue entre le père et le fils a été des plus touchantes.

Monseigneur le Comte de Paris a serré dans ses bras avec effusion le Duc d'Orléans.

Les personnes présentes ont fait une ovation chaleureuse à l'ancien détenu de Clairvaux.

AU DAHOMEY

La France militaire a reçu de son correspondant spécial la note suivante, datée du 7 mai dernier :

« D'après les renseignements assez rares qui parviennent du Dahomey, notre situation serait loin d'être brillante à Kotonou et à Porto-Novo ; non qu'elle soit critique, mais nous en sommes toujours sur la défensive, malgré les mille hommes de troupes opérant à terre et les équipages des navires stationnés sur la côte : croiseurs *Sané* et *Kerguelen* ; avisos *Goëland*, de la station locale du Gabon ; *Brandan*, *Mé-sange*, *Ardent*, de la station du Sénégal, formant un effectif d'environ huit cents hommes, qui doivent être à l'heure actuelle renforcés du croiseur *Naiade*, portant le pavillon de l'amiral Cavellier de Cuverville, du croiseur *Roland* et de l'avisotransport la *Durance*, dont les équipages réunis s'élèvent au chiffre respectable de mille six cents à mille sept cents hommes.

» Le 20 avril, un combat acharné a eu lieu à quelques kilomètres en avant de Porto-Novo.

» Le lieutenant-colonel Terrillon, voulant être exactement renseigné sur la position de l'ennemi, qu'on lui signalait de divers côtés, a dirigé une reconnaissance, forte de trois cent cinquante hommes, tirailleurs sénégalais et milice de Porto-Novo, sur le point où il supposait trouver les Dahoméens. Ceux-ci ont été rencontrés, en effet, mais au nombre d'environ neuf mille, dont deux mille amazones. Nos troupes ont dû former le carré et faire face à l'ennemi de différents côtés à la fois ; après avoir brûlé plus de vingt mille cartouches et tué six cents hommes au moins, elles ont dû se replier sur les fortins élevés autour de Porto-Novo. Nos pertes ont été de cinquante-quatre hommes tués ou blessés, dont une vingtaine

de miliciens, dans cette affaire. Nous sommes loin, comme on le voit, d'une simple excursion en armes dans le Dahomey.

» L'escadre n'est pas restée inactive de son côté ; du 25 au 30 avril, le *Kerguelen* a bombardé Wydah renfermant une agglomération d'habitants évaluée à cinquante mille, et principal port du Dahomey. Le bombardement avait lieu par dessus la lagune, à cinq ou six kilomètres de distance, et s'effectuait à coups d'obus tirés de 40 en 40 minutes. Le résultat ne paraît pas avoir été très efficace.

» Le féroce Kon-do, roi du Dahomey, n'est nullement découragé et menace de couper la tête à tous les blancs qui ne déguerpiront pas au plus vite.

» Le commandant Fournier, capitaine de vaisseau, placé à la tête des opérations combinées de terre et de mer, en réponse à ses provocations, lui a envoyé un ultimatum l'informant que, s'il ne rendait pas les otages français, il recommencerait le bombardement de Wydah le 5 mai.

» Porto-Novo est défendu par cinq forts et ne craint aucune surprise ; Kotonou est, sous la protection de l'escadre, également à l'abri d'un coup de main ; toutes les troupes disponibles de cette place ont été dirigées sur Porto-Novo, particulièrement menacé, et remplacées par des compagnies de débarquement des navires.

» Le lieutenant-colonel Klipfel a remplacé M. Terrillon le 1^{er} mai dans le commandement des troupes, et le chef de bataillon Schneider, débarqué le 2 mai du paquebot *Tayget*, a pris le lendemain le commandement de la place de Kotonou.

» En résumé, c'est une expédition qui s'impose, nécessitant peut-être des milliers d'hommes et des millions d'argent, alors que les explorateurs répétaient partout, il y a quelques mois, dans les conférences et sociétés de géographie en chambre, qu'il suffisait de se montrer pour faire la conquête du Dahomey.

» Et pourquoi tous ces sacrifices ??? Il n'y a pas plus de quatre ou cinq maisons françaises sur la côte et ces maisons n'ont jamais réclamé l'intervention des autorités françaises. Porto-Novo a été doté d'un résident en 1848, Agwé et les Popos en 1885. Jusque-là les négociants payaient tribut aux chefs indigènes et s'accommodaient d'un *modus vivendi* plus ou moins onéreux pour eux. Depuis cette époque, ils payent les mêmes tributs et des droits de douane.

» Le commerce est ruiné pour de nombreuses années. Le roi Kondo, en attendant qu'ils puisse couper des têtes, fait abattre tous les palmiers à huile, source unique du commerce et de la richesse de ces pays.

» Aujourd'hui, le sang français a coulé, l'honneur du drapeau est engagé et il faut

aller de l'avant. Réédition du Haut-Fleuve, du Tonkin, de Madagascar, du Congo. Le passé aurait dû nous servir de leçon, mais combien faudra-t-il encore d'expériences de ce genre avant d'assagir notre chauvinisme, et calmer le dithyrambisme d'une certaine presse, chantant sur tous les tons que les expéditions coloniales seront la richesse de la France, et que le sous secrétariat d'Etat des Colonies est la plus belle institution des temps modernes, en attendant qu'il soit transformé en ministère.

» Le vrai mobile de cette entreprise n'est pas encore connu de l'opinion publique, mais un avenir prochain le fera connaître. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 juin 1890.

Le marché est plus calme aujourd'hui et nos rentes viennent en réaction, le 3 0/0 à 91.80, le 4 1/2 0/0 à 106.50.

Le Crédit Foncier fait 4.180. Nous sommes évidemment en face de spéculateurs acharnés à la baisse dans l'espoir d'acheter à vil prix des titres dont ils connaissent mieux que personne la valeur et la solidité. Le grand tort du public est de se laisser dupier par ces grossières et dangereuses manœuvres.

La Banque de Paris s'inscrit à 840 et la Banque Nationale du Brésil à 598.50.

On demande la Société Générale à 475, le Crédit Lyonnais à 747 ; la Banque d'Escompte à 525 ; les Dépôts et Comptes Courants à 600.

Les obligations des chemins de fer de Porto-Rico sont tenues à 289. Un coupon de 7.25 vient à échéance le 1^{er} juillet prochain.

L'action des Etablissements Eiffel a été l'objet d'une vive reprise. Les acheteurs ne font qu'escamoter les bénéfices en préparation qui promettent d'être importants.

La *Nouvelle Presse libre* de Vienne annonçait hier l'abandon du projet de la création d'une succursale de la Banque des Pays-Autrichiens à Paris.

Nous savons, au contraire, de source autorisée, que l'étude de cette question est très avancée et que la solution peut être considérée comme imminente.

L'obligation des Chemins Économiques est demandée à 407.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

M^{re} l'Évêque d'Angers était hier à Saumur pour donner la confirmation.

Il est arrivé par l'express de 11 heures 16 et s'est rendu immédiatement chez M. l'abbé Roy, curé de la Visitation, où il a été reçu par les membres du clergé et les notabilités de Saumur.

Après le déjeuner, Sa Grandeur a confirmé les enfants de cette paroisse et de celle de Saint-Lambert-des-Levées.

A l'issue de la cérémonie, Monseigneur, entouré d'une foule compacte, s'est rendu au Patronage Saint-François-de-Sales, où il a

La Corbeille de Noces

PAR JEAN LORFÈVRE.

M. Martial Mauvrain admirait le sang-froid, les scrupules d'honnêteté de Paul Delcroix ; et lui-même, malgré sa brusquerie un peu extérieure, il les partageait ; il n'en aimait que mieux son jeune compagnon. Il maudissait le hasard qui ne l'avait pas mis plus tôt sur sa route. Celui-là, Paul Delcroix, était digne de la main et du cœur d'Hélène. Hélas ! il fallait, au contraire, que la pauvre enfant eut rencontré l'odieux Jude Brizardier !

Après quelques instants de réflexion, il dit à Paul Delcroix :

— Voyez-vous, il est trop tard pour éviter maintenant l'éclat que vous redoutez et que je craignais aussi, moi ; car, de toute façon, aujourd'hui, on connaîtra la terrible mésaventure du mariage de ma chère Hélène. Vous ne doutez point de la cause qui a fait fuir Brizardier, et je l'avais prévu ; j'avais raison dans les prévisions que je vous exposais dans le bois de

Bonne-lême. Vous rappelez-vous ?... Je ne me suis trompé que de jour... Vous souvenez-vous de l'affreux suppositif à laquelle, en désespoir de cause, nous avions accroché notre dernier espoir ?... Brizardier, au lieu de le réaliser la veille, a exécuté son dessein le soir du mariage... Ne le croyez-vous pas ?

— Ce ne peut être que cela, en effet. Brizardier a dû s'enfuir en emportant la corbeille de noce, la parure de quatre cent mille francs.

— C'est certain : il n'avait plus autre chose à faire.

Et M. Martial Mauvrain détailla ses raisons : — Quand il a été démasqué par moi à Paris, il a vu qu'il ne pouvait plus rien espérer de légitime du mariage ; il m'a écarté par un tour d'escroc qui, dès le lendemain, serait retombé sur lui. Il ne pouvait plus que passer par cette maison, qu'on lui ouvrait, en emplissant ses poches comme un gredin et en mettant de l'espace entre la justice et lui. S'il n'a pas fait le coup la veille, comme je le pensais, c'est qu'il n'a pas pu...

Mais Delcroix n'écoutait point ; il pensait au désespoir d'Hélène. Il pensait au rebut cruel dont elle était l'objet, à cette subite cruauté du sort à l'égard de celle dont rien n'eût troublé

la vie, s'il suffisait, pour être heureuse, d'être belle, douce et accomplie.

— Reposez-vous, dit M. Mauvrain, le jour ne va pas tarder à paraître. Ce qui vient d'arriver est douloureux, mais c'est peut-être un mal pour un bien.

XIV

Paul Delcroix ne put profiter du conseil de M. Mauvrain en prenant du repos ; il lui tardait que l'aurore se montrât pour suivre les événements.

Mais, d'ailleurs, ils avaient à étudier la situation ensemble. Bien que leurs suppositions fussent fondées en ce qui concernait le vol de la corbeille de noce, ils ne pouvaient cependant pas se mettre à la recherche de Brizardier avant d'être allés chez M. Henri Mauvrain ; là, seulement, ils sauraient ce qui s'était passé au juste et pourraient prendre une décision.

Quant à la blessure de Paul Delcroix, elle ne pouvait l'empêcher d'agir. M. Mauvrain ne se trompait point : le plus simple pansement suffirait pour en effacer les traces.

Paul Delcroix avait souffert surtout du traînage sur la route quand il s'était jeté à la tête

des chevaux de Brizardier ; et c'est plutôt cet affreux supplice que la balle du revolver qui avait éausé sa défaillance à ce moment. Maintenant encore, il se sentait le corps tout brisé.

Mais ce qui l'inquiétait un peu plus, malgré la gravité de la situation, c'était de revoir Hélène avec le désordre de ses vêtements... Même en cet instant il eût voulu lui plaire.

— Les jeunes gens sont singuliers ! dit le père Martial Mauvrain... Mais, au contraire, elle vous saura gré de vous être mis dans cet état pour elle... C'est pour elle, n'est-ce pas, que vous avez risqué la mort en poursuivant Brizardier ?... Elle ne s'y trompera pas... Mais en attendant...

Et pendant que le vieillard, continuait à exposer ses plans, à émettre des avis sur ce qu'ils feraient et des suppositions pour se fixer à l'égard de Brizardier, Delcroix ne pouvait s'empêcher de penser qu'il allait la voir, non plus gentiment confuse comme au Pensionnat, mais triste, désespérée, toute en pleurs...

Enfin, le jour parut.

Les ouvriers de Nonchancier, qui se rendent à leur travail matinal en passant par la rue des Juges, les personnes qui traversaient la

béni la première pierre de la chapelle. Honneur à la fanfare que M. l'abbé Humeau, vicaire de la Visitation, dirige si bien et dont nous avons entendu hier les vibrants accords!

Puis, M^{re} l'Evêque d'Angers est remonté en voiture pour aller donner la confirmation au collège Saint-Louis, et de là à l'église Saint-Pierre. Une foule respectueusement sympathique envahissait l'église, et un grand nombre de personnes n'ont pu malheureusement y entrer pour assister à cette belle cérémonie.

M^r Freppel, obligé de rentrer promptement à Angers, est reparti par le train de 7 h. 15.

MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique Municipale de Saumur se fera entendre dans le Square demain dimanche 8 juin, à 8 heures 1/4 du soir.

Programme

1. *Le Virtuose*, allegro (Basque).
 2. *Le Calife de Bagdad*, ouverture (Boïel-dieu).
 3. Cavatine de Rossini, solo de bugle.
 4. *Lucrèce Borgia*, fantaisie pour clarinette.
 5. *Après la guerre*, polka pour piston.
- Le Chef de musique,
V. MEYER.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Saumur se réunira mardi prochain 10 juin, à 7 h. 1/2 du soir.

L'ordre du jour comprend :

- 1^o Rapport de la commission du budget ;
- 2^o Rapport de la commission des bâtiments et de la voirie ;
- 3^o Affaires diverses.

ASSEMBLÉE DE FENET

Nous rappelons que l'assemblée du quartier de Fenet aura lieu demain dimanche 8 juin.

INSPECTEURS DES PHARMACIES

Un arrêté préfectoral, en date du 12 mai, nomme les inspecteurs des pharmacies pour les cinq arrondissements de Maine-et-Loire.

Sont nommés pour l'arrondissement de Saumur : MM. Peton, docteur-médecin, à Saumur. — Maillet, ancien pharmacien, à Doué-la-Fontaine. — Perrein, pharmacien, à Saumur.

THÉÂTRE DE SAUMUR

M. le secrétaire général du théâtre de l'Odéon nous informe de la prochaine représentation à Saumur de la troupe de l'Odéon avec M^{lle} Réjane, une des plus sympathiques artistes de Paris.

Le spectacle comprendra le grand succès parisien de la saison, *la Vie à deux*, comédie en trois actes et en prose, de MM. Charles de Courey et Henri Bocage, jouée par les artistes créateurs de la pièce à l'Odéon.

place, voyaient encore de fraîches guirlandes à l'angle des toits chez M. Mauvrain ; ils ne pouvaient s'imaginer que la douleur était entrée dans cette maison, hier si joyeuse et si bruyante.

Suivant la coutume du pays, quelques pauvres attendaient déjà à la porte pour recevoir les reliefs du repas de noces.

Les invités qui habitaient la ville comptaient bien venir faire une visite à la mariée. — Mon Dieu ! quelle cruelle déception ! De quel visage recevoir tous ces gens arrivant le sourire aux lèvres ? Comment leur dévoiler la vérité ? De quels mots se servir pour exprimer le crime de Brizardier, sa fuite dans la nuit avec les diamants d'Hélène ?

La bonne, qui ignorait encore l'événement, rapporta le pardessus de Jude qui, dans la précipitation de l'escalade, était resté accroché à un arbre du jardin dont les branches touchaient les murs. Comment donner une explication ? Il fallait donc rougir devant les gens de service, il faudrait bientôt rougir devant tout le monde, devenir l'objet de toutes les conversations de la petite ville ! Et ceci n'était rien encore à côté de l'avenir affreux qui menaçait Hélène !

(A suivre.)

DISTRIBUTION. — MM. Dumény, rôle de Labronchère, qu'il a créé. — Cornaglia, rôle de Tessonnier, qu'il a créé. — Duard, rôle de Féliicien, qu'il a créé. — Calmettes, rôle de Clairfont, qu'il a créé. — Gauthier, rôle de Georges Fagerol, qu'il a créé.

M^{mes} Réjane, rôle de Lucienne, qu'elle a créé. — J. Kesly, rôle de M^{me} Miralès y Rena, qu'elle a créé. — Déa-Dieudonné, rôle de Berthe, qu'elle a créé. — Dalbret, rôle de Suzanne, qu'elle a créé.

Vu la longueur de cet ouvrage, il sera joué seul.

Cette représentation aura lieu, ainsi que nous l'avons annoncé déjà, mercredi 11 juin.

On nous annonce, pour lundi prochain 9 juin, une représentation de *l'Abbé Constantin* et des *Surprises du divorce*, par la troupe de M. Albert Chartier.

La représentation annoncée pour hier soir n'a pas eu lieu. A peine y avait-il une cinquantaine de personnes dans la salle au moment où devait se lever le rideau. Le directeur est venu alors s'excuser et a prié le public de passer au contrôle pour se faire rembourser.

On sait que l'on devait jouer *Bébé* et *Par Droit de conquête*.

RÉGATES ANNONCÉES

Les régates de la région sont fixées ainsi qu'il suit :

Dimanche 15 juin, Société Nautique de Saumur, poule à l'aviron, courses locales.

Dimanche 29 juin, Rowing-Club de Tours, régates internationales.

Dimanche 13 juillet, Société Nautique de Tours, régates internationales.

Dimanche 13 juillet, Société Nautique du Mans, régates internationales.

Lundi 14 juillet, Société Nautique de Saumur, régates internationales.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Les assises du troisième trimestre 1890, pour le département de Maine-et-Loire, s'ouvriront à Angers le lundi 4 août, sous la présidence de M. Gallot, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, ayant pour assesseurs MM. Aubry et Jeanvrot, conseillers à ladite Cour.

ANGERS. — Les courses. — Nous rappelons

que les courses d'Angers auront lieu demain dimanche 8 et lundi prochain 9 juin, sur l'hippodrome d'Evantard. Elles commenceront à 3 heures.

ARRÊSTATION DE CINQ MALFAITEURS

La brigade de gendarmerie des Ponts-de-Cé vient encore de se signaler par la capture de malfaiteurs dangereux.

M. le maréchal-des-logis Négrin a amené, jeudi, au parquet, cinq individus, quatre hommes et une femme, qui, la veille, avaient commis aux Ponts-de-Cé un vol à la tire et, dans la nuit précédente, une tentative de vol avec escalade. (Patriote.)

POITIERS. — Accident. — Mercredi

matin, entre 8 et 9 heures, un accident mettait en émoi les villages de la Vincendrie et de la Sabotterie, situés sur la route de Poitiers à Lessart.

Un jeune homme de 17 ans environ, fils des époux Noël, profitant de l'absence de ses père et mère, s'empara d'un pétard dont on se sert sur les voies ferrées et frappa dessus à l'aide d'un marteau.

Une détonation formidable se produisit et les éclats du projectile atteignirent le jeune Noël au visage, au-dessus de la tempe droite et à la main gauche.

Les blessures du visage sont sans gravité, mais il n'en est pas ainsi de la main. Plusieurs doigts sont déchirés.

Le blessé a été conduit d'abord à la pharmacie Sauvage, puis à l'Hôtel-Dieu où on lui a prodigué des soins.

NANTES. — La Procession générale de la Fête-Dieu sortira à onze heures précises de la

Cathédrale demain dimanche 8 juin. Elle suivra son itinéraire habituel et fera les quatre stations aux lieux accoutumés.

Les processions particulières des paroisses de Nantes sortiront aux heures suivantes :

- Sainte-Croix, quatre heures ;
- Saint-Similien, quatre heures ;
- Sainte-Anne, cinq heures.

LANCEMENT D'UN NAVIRE

Avant-hier matin, il a été lancé des Chantiers de la Compagnie Générale Transatlantique, à Saint-Nazaire, le paquebot *La Ville-d'Alger*.

Ce navire, qui mesure 105 mètres de longueur, est destiné à faire le service entre Marseille et l'Algérie.

L'opération a eu lieu avec un plein succès. Aussitôt lancé, le paquebot *La Ville-d'Alger* a été conduit dans le bassin où il doit être achevé.

LE MANS. — Deux bons camarades. —

Mardi soir, le nommé Bunouf, Oscar, âgé de 40 ans, serveur-limonadier, demeurant rue Denfert-Rochereau, était en train de jouer au billard avec un cafetier des environs de la place de la République.

Une discussion très vive s'éleva entre les deux joueurs ; on en vint promptement aux coups.

Le cafetier lança un si rude coup de pied dans la jambe droite de Bunouf, que celui-ci eut le péroné fracturé. Il dut prendre une voiture et se rendre chez le docteur Persy à 40 heures du soir, pour recevoir les soins que nécessitait sa situation.

Bunouf a déposé une plainte entre les mains de la justice contre son agresseur.

DE L'IMPORTANCE DES BAINS ET DE L'UTILITÉ DE LA NATATION

Le bain froid agit comme calmant chez les personnes sanguines et robustes, et devient un tonique pour les gens faibles, et surtout pour l'enfance et la jeunesse.

La mode a pris les bains froids sous son patronage, depuis que l'on trouve sur nos fleuves, sur nos rivières des établissements fort bien tenus où l'on veille, tout à la fois, au confortable, à la sécurité, à la décence, et cette fois au moins elle se trouve d'accord avec les lois de l'hygiène.

L'Académie de médecine vient tout récemment au sujet des réformes scolaires de prendre une décision qui sera parfaitement accueillie par tout le monde. La natation, ainsi que d'autres exercices du corps, sera désormais obligatoire dans toutes les maisons d'éducation.

En effet, rien n'est plus triste, vous en conviendrez, que de voir une personne ne sachant pas nager sur les bords de l'eau, traversant une passerelle, ou dans une barque quelconque, elle est infailliblement perdue, si elle tombe à l'eau, à moins qu'un habile sauveteur ne la retire à temps de l'abîme.

Précautions à prendre pour les bains :

Entrez dans l'eau précipitamment pour éviter une trop longue sensation.

La durée du bain doit être de cinq, dix ou quinze minutes, selon l'âge et le tempérament, car trop prolongé il affaiblit.

Ne laissez jamais sécher le linge sur votre corps, ayez soin de bien vous essuyer avant de vous habiller.

LA FIN DU SIÈCLE

On se pose souvent cette question : Quand un siècle commence-t-il et finit-il ?

Le premier siècle de l'ère chrétienne ne s'est terminé qu'à l'expiration des cent ans révolus, c'est-à-dire le dernier jour de l'an 100 ; le dix-neuvième siècle finira de même le 31 décembre 1900, à minuit.

En vertu de la réforme grégorienne apportée au calendrier de 1682 — que les Anglais n'ont admise qu'en 1752, et qui n'est pas encore adoptée partout, — le siècle, au point de vue du temps réel, finira — chez nous, au moins — à peu près exactement avec le dernier jour de l'an 1900, mais il y aura cependant une petite différence.

Bien que les astronomes, pour arriver à la concordance la plus complète, aient décidé que les années séculaires (1800, 1900, 2,000, etc.), ne seraient bissextiles qu'autant que le nombre obtenu en supprimant les deux zéros de la fin du millésime serait divisible par 5, le vingtième siècle commencera officiellement 5 heures et demie plus tôt qu'il ne devrait en réalité, et le dix-neuvième continuera, d'après le temps solaire, jusqu'à environ 5 heures et demie du matin le 1^{er} janvier 1901.

Les gaietés de la typographie :

Un ouvrier ayant à composer le membre de phrase : « Desaix, emporté par un boulet à Marengo... », met par erreur : « Emporté par un poulet... »

Survient le prote qui, parcourant le travail à la hâte, se dit :

— Comment, un poulet à Marengo ? A la Marengo !

Et il corrige.
Le lendemain, les lecteurs du journal lisaient avec stupéfaction : « Desaix, emporté par un poulet à la Marengo... »

Théâtre de Saumur

Direction ALBERT CHARTIER

LUNDI 9 Juin 1890

Les Surprises du Divorce

Vaudeville en 3 actes, de MM. Alexandre Bisson et Antony Mars.

L'abbé Constantin

Comédie en 3 actes, du théâtre du Gymnase, tiré du roman de M. Ludovic Halévy, par MM. Hector Crémieux et Pierre Decourcelle.

Ordre : 1^o L'Abbé ; 2^o Les Surprises.



LE GRESHAM

Compagnie d'Assurances sur la Vie, fondée à Londres en 1848

Actif 710 Millions 573,523 fr. 96

ASSURANCES VIE ENTIERE, MIXTES, A TERME FIXE

Extra risques modérés de Guerre et de Voyages

RENTES VIAGERES

Payables sans frais aux taux de 8, 12, 15, 17, suivant l'Age

Prospectus et Renseignements gratuits et franco.

A Paris, dans les Immeubles de la C^{ie}, 30, Rue de Provence

et dans les départements chez MM. les Agents de la C^{ie}.

M. SOREL, 48, place Saint-Pierre.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE
DE A. RIVAUD
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.
Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

Remander

à l'Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

LE PARFAIT GUIGNOLET

Créé en 1632

Par la R. M. MADELAINE GAUTRON

2 f. 40 le litre

Par quantité de six litres : 2 f. 25

Exiger la signature Taveau et C^{ie}.

Numéros gagnants de la tombola :

473, *Le Petit Clown* ; — 474, *Le Pâtis-sier*.

Prière aux personnes qui ont ces numéros de faire leur réclamation à la Caisse.

PILULES GICQUEL

Souveraines contre

Constipation, Bile, Glaires

Maux d'Estomac

Manque d'Appétit, Maux de Tête

Étourdissements

Douleurs, Rhumatismes

1^{fr} 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.

PAUL BODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE GASNEREAU-GAUTIER

Les créanciers de la faillite du sieur GasnerEAU, marchand forain, demeurant au Puy-Notre-Dame, sont avertis qu'en conformité de l'article 492 du Code de commerce rectifié, ils doivent, dans le délai de vingt jours à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs à M. L. Proust, demeurant à Saumur, syndic définitif de ladite faillite, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le mercredi 18 juin 1890, à 10 heures du matin, au Tribunal de Saumur, en la salle des faillites, devant M. Mignon, juge-commissaire à ladite faillite, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

(461) Le Greffier, COLLIN.

Liquidation judiciaire Alfred Hattat

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL DE VÉRIFICATION DES CRÉANCES

Par ordre de M. le juge-commissaire, les créanciers de la liquidation judiciaire de M. Hattat, fabricant d'articles de ménage à Saumur, qui n'ont pas encore fait vérifier ni affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le mercredi 18 juin 1890, à 2 heures du soir, pour la clôture du procès-verbal des vérifications, après quoi les délais déterminés par les articles 492 et 497 du Code de commerce seront expirés à l'égard des personnes domiciliées en France.

Aux termes de l'article 503 du Code de commerce, à défaut de comparution et affirmation dans les délais qui leur sont applicables, les défallants connus ou inconnus ne seront pas compris dans les répartitions à faire; toutefois, jusqu'à la distribution des deniers inclusivement, ils pourront obtenir leur admission par jugement à leur charge.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

(462) Le Greffier, COLLIN.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON

Située rue de la Croix-Verte, n° 50,

Composée d'un salon, salle à manger, cuisine, petite cour à côté, caves et buanderie;

Trois chambres à coucher et un cabinet;

Deux greniers et une mansarde, jardin devant, pompe dans le jardin.

S'adresser, pour visiter, à M. CHEVALIER, pépiniériste, route de Rouen, et, pour traiter, à M. GUYNEVEAU, à Montrenil-Bellay.

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments

Maison LÉONARD FISCHER

Rue d'Orléans, 49,

SAUMUR

Mairie de Verrie

Une enquête aura lieu à la Mairie de Verrie, au sujet de l'expropriation d'une parcelle de bois sise commune de Verrie, et appartenant à M. GRILLE, propriétaire, domicilié à Villevêque, distraite de sa propriété de Virolais, pour être réunie au chemin d'intérêt commun n° 166 de Cunault à Doné.

L'enquête durera huit jours, et commencera le dimanche 8 juin pour finir le dimanche suivant, 15 du même mois.

Toute personne intéressée pourra, dans ces huit jours, prendre connaissance à la Mairie de Verrie du plan et des autres pièces relatives à l'expropriation et présenter ses observations verbalement ou par écrit.

Ville de Bourgueil.

ADJUDICATION

Le Dimanche 15 Juin 1890, à une heure, en la grande salle de la Mairie,

DES DROITS DE PLACE

Sous les Halles, sur les Marchés et sur les Rues de la ville,

Et des Droits de Place

SUR LES CHARRETTES ET VOITURES

Pour les renseignements, s'adresser à M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil, rédacteur et dépositaire des cahiers des charges. (418)

A LOUER

POUR NOËL PROCHAIN

Maison avec Magasin

Situés rue d'Orléans, 49.

S'adresser à M^{me} BRINDEAU, à Sainte-Anne, ou chez M. MEYER, rue d'Alsace. (209)

A VENDRE

Coupes d'herbe naturelle

ET SAINFOIN

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

A Louer présentement

APPARTEMENTS

FRAICHEMENT DÉCORÉS

Situés à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 27.

S'adresser à M. LEROY, à côté, n° 29. (434)

A LOUER

PRÉSENTMENT

UNE MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Comprenant: salon, salle à manger, six chambres à coucher, cave, cour, jardin. Service d'eau de Loire.

S'adresser à M^{me} MAUBERT, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

M. Boret-Lambault, à Dampierre, se met à la disposition des Propriétaires pour le sulfatage des vignes, les soufrages et les incisions annulaires. (450)

Une Mère de famille habitant la campagne, aux environs de Saumur, et pouvant fournir les meilleures références, prendrait de suite un enfant au biberon.

S'adresser au bureau du journal,

Étude de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques,

Par suite de liquidation judiciaire.

Le MARDI 40 juin 1890, à 4 heures du soir, à Saumur, place Dupetit-Thouars, n° 7, dans une maison occupée par M. LORRAIN-NEVEU, négociant,

Il sera vendu :

Buffet à étagères, deux armoires à glace, table à rallongé et autres, bois de lit, commode, lit en fer, fauteuils, chaises, glaces, pendule, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

M. Fulcrand-Coste, propriétaire négociant à Béziers, a l'honneur d'aviser sa nombreuse clientèle que, malgré la hausse sur les vins de l'Hérault, il est encore à même, à cause de ses grands approvisionnements, de livrer ses vins, qu'il garantit absolument naturels, pur jus de raisins frais de vendange.

Toujours bien choisis, les vins de l'Hérault de M. FULCRAND-COSTE sont très appréciés et se rapportent beaucoup aux vins de Maine-et-Loire; ils se vendent à des prix extrêmement modérés, défiant, à qualité égale, toute concurrence.

S'adresser, comme par le passé, pour goûter et traiter, à son représentant à Saumur, M. G. VÉRON, quai de l'Abattoir, 7.

Vins rouges depuis 80 fr.

Changement de domicile

M. Gelléan-Rouzeau, entrepreneur de maçonnerie, a l'honneur d'informer sa clientèle et MM. les Propriétaires que, depuis le 1^{er} juin il a transféré son domicile rue Saint-Nicolas, n° 65. (442)

ÉTABLISSEMENT THERMAL

YICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

BAINS DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer. Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Bierre: Administration de la C^o concessionnaire PARIS, 8, Boulevard Montmartre

PILULES BEECHAM

Célèbre Remède anglais contre les MALADIES du FOIE, de l'ESTOMAC et des NERFS: Accumulation de bile et de glaires, constipation, m'graine, etc. Les PILULES BEECHAM purifient le sang et en régularisent le cours: aussi sont-elles très recommandées aux Dames.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre) Prix: 2 fr. et 4 fr. 50 avec instruction détaillée. Sous le sceau des pilules pour la France et ses Colonies: Pharmacie Angloise des Champs-Élysées, 2, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, rue Castiglione, PARIS. DÉTAIL DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREVEAU, etc., etc.

Abonnements: 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs.

Occasion Exceptionnelle pour 15 fr. seulement. SPLENDIDE SERVICE VÉNITIEN en cristal toutes nuances: blanc, jaune ou bleu, composé de 52 PIÈCES, soit: 4 douzaines verres à vin, bordsaux, liqueurs et champagne et 4 carafes pour eau et vin, que la COMPAGNIE GÉNÉRALE DE FABRICANTS REIMS DE FAÏENCE & CRISTALLERIE, 87, Rue de Chabrol, Paris, expédie soigneusement emballé en caisse et franco le port dans tous les départements contre mandat-poste de 15 fr. Restitution immédiate de l'argent aux non satisfaits.

SULFATE DE CUIVRE

1^{re} Marque 98 0/0 de pur

Entrepôt: Rue Daillé, SAUMUR

Chez M. A. COURTET

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS

Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX

Titres nominatifs et au porteur, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.

Avances avant Formalités. Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laflitte, PARIS

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

ALCOOL A BRULER

Sans odeur, ne fume pas et ne noircit pas en brûlant; 30 0/0 de réelle économie. Le litre, 1 fr. 30: la bouteille d'environ 1 litre, 1 fr. 15.

Le verre en plus est compté et repris pour 10 cent.

MAGNIFIQUES BOUGIES DE COULEURS

En paraffine..... la boîte 4.70

En stéarine..... — 4.50

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOËL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Articles Spéciaux pour Pensionnats.

Vente et Location de Métiers.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 19, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.